



Communiqué de Presse
Juin 2016

Ouverture des inscriptions du Prix des Femmes Marjolaine 2016 Pour celles qui cultivent un monde durable

Depuis 2013, le « Prix des Femmes Marjolaine » met à l'honneur la relation entre femmes et environnement en récompensant des actions exemplaires menées par des femmes et/ou ciblant des femmes, en faveur d'une agriculture et d'une alimentation écologiques et solidaires, que ce soit en France ou à l'international. 9 femmes et projets ont déjà été récompensés depuis sa création.

Qu'elles se présentent sous forme associative, entrepreneuriale, philanthropique, coopérative ou qu'elles soient soutenues par des collectivités territoriales ou des établissements scolaires.

Une initiative originale et engagée qui récompense et valorise des femmes et des parcours exemplaires dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation durables et responsables.

L'édition 2016 du Prix des Femmes Marjolaine mettra en lumière des parcours professionnels des secteurs agricole et alimentaire portés par des femmes ou à destination des femmes qui favorisent et préservent la santé, l'environnement, l'emploi et le lien social et qui participent à la lutte contre le changement climatique. En ouvrant une catégorie aux pays du pourtour méditerranéen, elle s'inscrit dans les objectifs de la MedCOP 22 et de la COP 22 qui se tiendront respectivement à Tanger en Juillet et à Marrakech en Novembre prochain.

Un joli coup de pouce pour les initiatives primées

Le jury, composé de journalistes et d'experts des questions agricoles et alimentaires, des problématiques liées au genre mais aussi d'ex lauréates, évaluera les projets présentés à l'aune du caractère original de la démarche, de son champ d'intervention (alimentation et/ou agriculture), de sa dimension genre, de l'efficacité de l'action entreprise (appréciée à partir de ses impacts environnementaux, socio-économiques, pédagogiques, culturels et nutritionnels), ainsi que de son potentiel de transposition à plus grande échelle. Les projets disposant d'une certification « biologique » seront examinés avec attention, mais ce critère n'est pas exclusif.

**Les candidates ont cette année jusqu'au 17 juillet minuit
pour postuler en ligne sur www.prixdesfemmes-marjolaine.org**

La lauréate de chacune de ces quatre catégories se verra remettre une dotation de 4 000 € destinée à accompagner le développement de l'initiative primée ou de l'activité de la lauréate. En outre, chaque lauréate pourra bénéficier d'actions de communication pour faire connaître son initiative auprès du grand public et des médias (article web, article de presse, vidéo, espace dédié sur le Salon Marjolaine, etc.).

Nouveauté, cette année une 4ème catégorie pour concourir :

- 1 - Agriculture-France** (ex. : ferme biologique, circuit court, bien-être animal, économie en eau, chantier d'insertion, etc.).
- 2 - Alimentation-France** (ex. : restaurant biologique, cantine scolaire ou d'entreprise proposant des menus végétariens et/ou biologiques, marque agro-alimentaire, traiteur bio, éducation nutritionnelle pour les enfants, épicerie solidaire, restaurant en ESAT, coopérative de consommateurs etc.).
- 3 - Agriculture et/ou Alimentation-Solidarité internationale** dans un pays en développement, projet porté ou appuyé par un organisme français (ex. : maraichage, coopérative, entreprise de transformation des matières premières, etc.)
- 4 - Agriculture et/ou Alimentation-Méditerranée** dans un pays de la région méditerranéenne* pour faire écho à la COP 22 et à la MedCOP 22. Projet porté ou appuyé par un organisme français (ex. : maraichage, coopérative, entreprise de transformation des matières premières, etc.)

* les pays du pourtour méditerranéen: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Egypte, Espagne, Grèce, Croatie, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Malte, Palestine, Portugal, Tunisie, Turquie

La sélection des lauréates se déroulera en deux étapes :

- **sélection des nominées** : à l'issue de la période de dépôt des candidatures, les dossiers reçus seront examinés par un comité de lecture qui évaluera leur éligibilité et leur qualité. Il pourra être demandé aux candidates de présenter des éléments complémentaires. Sur la base des critères visés à l'article 2 du règlement du Prix (disponible sur le site internet www.prixdesfemmes-marjolaine.org), 5 dossiers, jugés particulièrement innovants et exemplaires, seront nominés pour chacune des 4 catégories.
- **sélection des lauréates** : à l'issue du processus de nomination, le jury départagera les dossiers et désignera une lauréate dans chacune des quatre catégories. La remise du prix aura lieu en Octobre 2016.

Le Prix des Femmes Marjolaine, est aujourd'hui organisé par SPAS Organisation (société organisatrice de salons sur l'écologie et le bien-être, notamment du Salon Marjolaine), Relations d'Utilité Publique (agence de communication et de mise en réseaux des acteurs d'utilité sociale) et l'association RESOLIS (Recherche et évaluation de solutions innovantes et sociales). Ces trois structures partenaires s'appuient sur leurs expériences respectives et sur des réseaux complémentaires pour légitimer leur action.



Informations et règlement : www.prixdesfemmes-marjolaine.org



Service de Presse, Agence K&V - Violaine HÉMON
02 53 45 13 55 / 06 22 82 27 44
violaine@agence-k-v.com

